



## OFFRE D'EMPLOI CONTREMAÎTRESSE OU CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS

### DESCRIPTION

Sous l'autorité du directeur des travaux publics, le contremaître coordonne les activités des travaux publics sous sa responsabilité, comprenant entre autres les travaux de déneigement, d'excavation et d'entretien des chaussées, parcs, bâtiments et espaces verts de la municipalité.

Le contremaître doit assurer la gestion optimale et compétente des ressources humaines, matérielles et financières mises à sa disposition. Il doit notamment exécuter les tâches et responsabilités suivantes:

### RESPONSABILITES

- Planifier, organiser, diriger et contrôler le travail du personnel sous sa responsabilité et répartir les tâches et les responsabilités entre les employés, en respect de la convention collective, des lois, règlements et normes en vigueur ;
- Effectuer une planification et une gestion efficaces de l'ensemble des travaux et requêtes citoyennes appartenant à la division voirie, parcs et bâtiments, tout en élaborant un système de priorisation reflétant la vision du conseil ((orientation « service-client »);
- Capable de conduire et d'opérer des véhicules et de la machinerie lourde (ex. : chargeuse sur roues, rétrocaveuse, niveleuse);
- Exécuter des travaux de développement, de réparation et d'entretien des équipements, bâtiments, terrains, voies publiques, signalisation, réseaux d'eau potable et d'égout, fossés, ponts et ponceaux;
- Effectuer l'entretien préventif des véhicules et équipements utilisés, remplir les feuilles de route et signaler toute défektivité;
- Transporter et déplacer équipements et matériaux, participer au chargement/déchargement au besoin;
- Offrir un soutien aux travaux d'entretien mécanique ou technique;
- Surveiller les travaux réalisés en régie ou par contrat dans les domaines de la voirie, aux parcs ou aux bâtiments ;
- S'assurer que les contrats de services ou d'entretien sont réalisés conformément aux exigences et devis de la municipalité (ex : déneigement, nettoyage des rues);
- Veiller à la salubrité, à la sécurité, à l'ordre et à l'aménagement des bâtiments sous la responsabilité du service;
- Mettre en place de méthodes de travail sécuritaires en fonction des risques propres aux tâches et s'assurer du respect des politiques en santé et sécurité au travail (SST);
- Assurer l'entretien régulier et le bon état des différents équipements, véhicules et outillages de la division de la voirie, des parcs et des bâtiments afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur conformité aux lois et règlements applicables;
- Exécuter toute autre tâche connexe à la demande de la direction.

### PROFIL RECHERCHE

- Détenir une formation dans le domaine de la voirie ou du génie civil, ou une formation/expérience jugée équivalente.
- Posséder une expérience dans une fonction similaire; une expérience en milieu municipal constitue un atout.
- Avoir de l'expérience dans la gestion d'une équipe de travail, idéalement à titre de surintendant ou de contremaître, dans un milieu syndiqué.
- Être en mesure de lire et d'interpréter des plans et devis.
- Démontrer des habiletés dans la gestion des priorités et le travail sous pression.
- Posséder un permis de conduire de Classe 5 (permis de Classe 3FM ou classe 1 serait un atout).
- Avoir des connaissances dans les domaines suivants constitue un atout : conduite de machinerie, mécanique (la connaissance de l'anglais est utile, car plusieurs manuels techniques sont en anglais).
- Détenir un certificat en traitement de l'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution constitue un atout.
- Avoir une expérience dans le domaine du déneigement constitue un atout.
- Maîtrise fonctionnelle du français parlé et écrit.
- Grande disponibilité.
- 

### CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste régulier;
- L'horaire normal de travail est de 40 heures/semaine. En cas d'urgence, nécessite sur demande une disponibilité en soirée, la nuit, la fin de semaine durant la période estivale;
- Durant la période hivernale, l'horaire de travail est réparti du dimanche au samedi;
- Les conditions de travail et de rémunération seront établies en fonction de l'expérience, de la qualification du candidat retenu ainsi que des salaires et classification de l'organisation municipale en référence à la convention collective en vigueur.
- Date d'entrée en fonction : **dès que possible**

### VOTRE CANDIDATURE

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard **le 30 mai 2025** au bureau municipal situé au 726, 15<sup>e</sup> rue à Saint-Zacharie ou par courriel au [munzac@sogetel.net](mailto:munzac@sogetel.net).

**Seules les personnes retenues par le comité de sélection seront contactées.**